

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU — Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

27- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE POUR L'ADHÉSION AU DISPOSITIF RÉGIONAL « E.PASS CULTURE SPORT »

Depuis 2001, la Ville des Herbiers adhère au dispositif régional « pass culture sport » rebaptisé « e.pass culture sport ». Ce dispositif permet aux jeunes ligériens de 15 à 25 ans, à travers une application mobile et un site web, d'accéder à une multitude d'offres culturelles et sportives, en particulier à la participation de la Région à l'achat de place de spectacle.

En participant à cette opération, la Commune pourra accepter l'e.pass culture sport comme moyen de paiement pour les spectacles de sa saison culturelle.

La convention actuelle arrivant à échéance le 30 septembre 2022, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville à ce dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 13 septembre 2022,
Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de partenariat ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022
Notifiée le :